

Patrimoine vert à Pully

Les défenseurs du Castelet poursuivent la lutte au Tribunal fédéral

Les opposants au projet immobilier de douze villas, dont trois viennent d'être retoquées par la justice vaudoise, ne baissent pas les bras.



Laurent Antonoff
Publié: 23.10.2023, 16h00

8



Nous suivre sur Google



Le sort du parc privé du Castelet, à Pully, se jouera devant les juges de Mon-Repos.
Florian Cella

La lutte pour la sauvegarde des arbres du parc du Castelet, sur les hauts de Pully, entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt, se poursuivra au Tribunal fédéral. C'est ce qu'a annoncé l'association Pour un urbanisme harmonieux et imagitatif (PUHI) dans un communiqué.

Elle a déjà remporté une petite victoire sur le projet immobilier prévu à cet endroit: la justice vaudoise vient de décider que trois des douze villas projetées sur le site ne pourront pas être construites en l'état.

**«De tels projets
immobiliers ne sont plus
en adéquation avec les
priorités
environnementales.»**

Association Pour un urbanisme harmonieux et
imaginatif

Le projet immobilier est porté par le propriétaire de la parcelle, la société Dune Capital SA, et le bureau Ferrari Architectes. Il prévoit la construction de douze bâtiments de trois étages, avec parking souterrain, sur cette parcelle de 10'000 mètres carrés.

La Cour de droit administratif et public (CADP) vient tout juste de se prononcer sur le recours des opposants. Elle estime que les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées pour les villas N^{os} 7, 10 et 12 et que leur construction ne peut donc être autorisée en l'état. «Il appartiendra, le cas échéant, à la constructrice de décider si elle renonce à la construction de ces trois bâtiments, ou si elle complète son projet en sollicitant une dérogation de l'autorité cantonale», ont conclu les juges.

PUHI assure maintenir la mobilisation «pour sauvegarder ce précieux terrain de plus d'un hectare, abritant une centaine d'arbres anciens, des biotopes sensibles et des espèces animales et végétales sur liste rouge». L'association annonce donc qu'elle portera le combat devant le Tribunal fédéral. «À l'heure du réchauffement climatique et du renforcement de la protection de la nature, y compris en ville, de tels projets immobiliers ne sont plus en adéquation avec les priorités environnementales», estime PUHI.

LIRE AUSSI



Un parc de Pully menacé par les pelleteuses

NEWSLETTER

«L'actualité en bref, le matin»

Retrouvez chaque matin l'essentiel de nos interviews, reportages et enquêtes, sélectionnés avec soin par notre rédaction.
[Autres newsletters](#)

✓ Inscrit

Laurent Antonoff est journaliste à la rubrique Vaud depuis 1990. Après avoir couvert les régions du Nord vaudois et de la Riviera, il rejoint la rédaction lausannoise au tournant du millénaire. Romancier à ses heures, il est lauréat du Prix du journalisme local de la Berner Zeitung en 1998.
[Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

8 commentaires